

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Pouvoirs : Mme Sandrine TERRASSON à M. Norbert LACROIX, M. Jean-Eric PIERAGGI à M. Christian DUCCESCHI, M. Stéphane VIVIER à M. Rémi GOUDARD

Absent excusé : M. Christophe THELISSON

Soit ONZE membres présents, QUATORZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022*

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- *Désherbage bibliothèque*

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Les ouvrages étant la propriété de la commune, le désherbage doit donner lieu à une délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité.

3- *Tarifs de l'accueil périscolaire 2022-2023*

Dans le cadre du regroupement des écoles de La Terrasse sur Dorlay et de Doizieux il est proposé de maintenir les tarifs communs aux deux communes pour l'année scolaire 2022/2023 :

Quotient Familial ≤ 500 €	0,60 €/demi-heure
Quotient Familial de 501 à 1 200 €	0,80 €/demi-heure
Quotient Familial ≥ 1201	1,00 €/demi-heure

Accord du Conseil à l'unanimité.

4- *Adhésion à la plateforme « Autorisation du Droit des Sols »*

L'Etat a arrêté en 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols qu'il assurait au profit des communes. ST-ETIENNE METROPOLE a alors proposé de reprendre ce service pour les communes qui le souhaitaient.

Ce fut le cas pour la commune de LA TERRASSE SUR DORLAY, cette adhésion ayant fait l'objet d'une convention.

La convention étant arrivée à échéance, ST ETIENNE METROPOLE propose une nouvelle offre de services aux communes.

La réorganisation de la plateforme d'instruction des ADS avec 3 niveaux d'adhésion pour une remise graduelle des types d'actes à instruire.

La commune n'ayant pas les moyens d'instruire elle-même ce type de dossier, il est par conséquent proposé de signer une nouvelle convention avec SEM.

Le coût d'instruction se monte à 300 € par permis de construire mais les communes de moins de 3500 habitants bénéficient de la gratuité jusqu'à 10 permis par an.

Accord du Conseil à l'unanimité.

5- *Marchés mutualisés – Conventions de groupement de commande avec le SIPG*

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier propose de reconduire la constitution d'un groupement de commandes avec les communes membres qui le souhaitent.

La commune de La TERRASSE SUR DORLAY est intéressée par les marchés proposés dans les domaines suivants :

- Contrôle des installations électriques
- Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- Contrôle des systèmes des extincteurs et de sécurité incendie
- Maintenance des hottes et matériels de cuisine

Accord du Conseil à l'unanimité.

6- *Modalités de publicité des actes administratifs*

Pour rappel les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Toutefois les communes de moins de 3 500 habitants qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une dérogation afin de maintenir le système actuel d'affichage papier.

Le site internet de la commune n'étant pas encore adapté pour être utilisé comme un système réglementaire de publication des actes administratifs, il est proposé de maintenir le système actuel.

Accord du Conseil à l'unanimité.

7- *Instauration d'une gratification pour les stagiaires*

La commune est susceptible d'accueillir des lycéens ou étudiants au sein de ses services pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Pour information, le versement d'une gratification minimale n'est obligatoire que pour les stagiaires de l'enseignement supérieur lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois.

Toutefois, pour les stages inférieurs ou égal à cette durée et pour les autres types de stagiaire la collectivité peut décider de verser une gratification dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Considérant le travail effectué par les stagiaires accueillis, il est proposé de fixer une gratification susceptible de leur être versée pour les stages effectués dans le cadre de leur cursus de formation.

Le montant serait plafonné à 15% du plafond de la sécurité sociale, soit 3,9 €/h actuellement.

Jusqu'à ce montant la gratification est exonérée de toute charge sociale.

Le montant et le versement de cette gratification ne sera pas automatique mais elle sera conditionnée à l'appréciation du travail fourni.

Accord du Conseil à l'unanimité.

8- Dénomination de la route de la Croix de Montvieux

La route métropolitaine n°62 traversant les lieux-dits « Charbonnière, Les Adrets et La Croix de Montvieux » n'étant pas dénommée cela pose des problèmes aux habitants concernés (opérateurs téléphoniques, livraison de colis...).

Cette route qui traverse également la commune de St-Paul-en-Jarez et Pélussin est dénommée « Route de la Croix de Montvieux » par ces deux communes.

Il est par conséquent proposé de faire de même pour la section parcourant la commune de La terrasse sur Dorlay située entre le hameau de They et le hameau de la Croix de Montvieux.

Accord du Conseil à l'unanimité.

9- Projet réfection des tennis – Demande de subvention à la Région

Afin de compléter le financement du projet de réaménagement/rénovation du local des tennis il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région.

Par la même occasion il est proposé de compléter le projet par la réfection des courts (grillage, bancs, peinture du revêtement) évalué à 21 800 € ht.

Le projet total se monte à 194 385 € et la commune a déjà obtenu 43 000 € de l'Etat dans le cadre de la DETR et 50% du reste à charge de la part de SEM au titre du Plan de Relance.

Afin de compléter le financement il est proposé de solliciter la Région à hauteur de 50 000 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

10- Questions diverses

Restaurant scolaire : Monsieur Le Maire et Monsieur Norbert Lacroix ont eu une rencontre avec la présidente de l'APE au sujet du prochain départ à la retraite de la personne qui prépare les repas prévu soit fin 2022 soit 2023.

Après son départ l'APE a signalé son souhait de ne plus gérer la cantine. Plusieurs options devront être étudiées : soit une gestion directe, soit une délégation confiée à un prestataire extérieur, soit une mutualisation avec la commune de Doizieux.

La préoccupation des élus est de conserver l'homogénéisation actuelle des repas entre les cantines de la Terrasse sur Dorlay et Doizieux. Les repas servis sont de qualité et les produits sont commandés auprès de producteurs locaux.

Ecole : après un an de fonctionnement le regroupement pédagogique intercommunal des écoles La Terrasse sur Dorlay et Doizieux de se déroule de façon satisfaisante pour tous.

Le RPI fait l'objet d'une évaluation d'école. Celle-ci concerne les enseignants, le personnel et tous les intervenants.

Les animations des « Rendez-vous de mon Parc » sont fixées du 1^{er} au 16 juillet 2022. La population sera informée par une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Travaux de la gare : La réfection de la façade est terminée. Le lycée Claude Lebois interviendra lors d'un conseil municipal à la rentrée afin de présenter un projet de fresque sur le thème de la Galoche.

Entretien des chemins ruraux : Monsieur Vincent Matricon expose qu'il y a beaucoup de chemins sur la commune et que les agents techniques ne peuvent pas tous les entretenir, étant très occupés par ailleurs. Il propose soit d'embaucher un agent soit de sous-traiter une partie de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait le 16 juin 2022

Le Maire

